DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
15 septembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	24
Votants	28

OBJET :
3. ECOLES COMMUNALES. RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LE GESPSAL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF. ANNEE SCOLAIRE 2017-2018.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/09/2017
Reçu en préfecture le 29/09/2017
Affiché le 2/10/17
ID : 059-215900004-20170821-29092017D03-DE-1-1
MAIRIE DE MERVILLE 59660

L'an deux mil-dix-sept, le vingt-et-un SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives à** Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

ABSENTE : Mme DUMONT Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Il est rappelé que depuis l'année scolaire 2008-2009, la collectivité a décidé de mettre à disposition auprès des écoles, un éducateur sportif afin d'assister les professeurs des écoles à l'enseignement sportif des élèves, promouvant ainsi l'activité.

Pour cela, la Commune conventionne avec le Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord (GEPSAL) pour la mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé.

La convention arrivant à échéance au 30 septembre 2017, il y a lieu de la reconduire pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1er octobre prochain.

Cet agent interviendra au sein des écoles communales publiques, soit pour une durée annuelle de 826 heures pour un coût horaire de 17,75 euros brut charges comprises (14 661,50 €).

Cette prestation comprend les charges administratives liées au recrutement et à la paie.

En conséquence, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention à reconduire pour l'année scolaire 2017-2018, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK

MAIRIE DE MERVILLE 59660

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.